



Département du Tarn
Arrondissement de CASTRES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 081-218102739-20220909-A2022_129-AR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté N° A 2022-129

INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT DU COMPLEXE SPORTIF ELIE CASTELLE – LEVEZOU ET DU STADE BRUNO CARTIER

Le Maire de la Commune de SAÏX

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques (sécheresse),
- Vu l'état des terrains,

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : A compter du vendredi 09 septembre 2022 à 10h00, l'utilisation de tous les terrains de sports (honneur et entraînements) du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, ainsi que du terrain de rugby Stade Bruno Cartier – Allée de Boussac, est interdite **jusqu'au vendredi 30 septembre 2022 à 18h**.

Article 2^o : Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

Article 3^o : La Directrice Générale des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 09 septembre 2022



Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint réérent

Gilles DEFOULOUNOUX